Revue de Presse hebdomadaire

ici PAR FRANCE BLEU ET FRANCE 3

Deux voleurs de truffes condamnés, les trufficulteurs drômois appellent à porter plainte systématiquement



Les voleurs de truffe ont été condamnés à des peines de prison (illustration) © Radio France - Sylvie Duchesne

Publié le 31/05/2024

Le tribunal correctionnel de Valence a condamné mercredi 28 mai 2025 deux hommes pour une série de vols de truffes commis entre décembre 2024 et avril 2025. Une décision saluée par les producteurs locaux, excédés par les pillages.

Revue de Presse hebdomadaire

Ils écumaient les truffières de la Drôme des collines depuis plusieurs mois, à la faveur de la nuit. Deux hommes de 25 et 36 ans ont été reconnus coupables d'une série de vols de truffes commis entre fin 2024 et ce printemps. Le premier a été condamné à six mois de prison avec sursis, le second, récidiviste, à dix mois de prison ferme, sous bracelet électronique, qu'il portait déjà pour des faits similaires.

C'est un téléphone portable, tombé dans une truffière lors d'un larcin, qui a permis de remonter jusqu'aux deux suspects. Deux hommes issus de la communauté des gens du voyage. L'un, le plus jeune au casier judiciaire vierge, a reconnu les faits, évoquant ses difficultés financières et la naissance de sa deuxième fille en décembre. D'ailleurs, la police s'est trompée au moment de son interpellation, en interpellant son père avec le même nom et le même prénom que son fils. Le second condamné est le cousin du premier, récidiviste et il a nié en bloc, sans convaincre les juges.

La truffe, vendue entre 500 et 1000 euros le kilo, attise les convoitises. « Parfois le matin, on trouve des dizaines de trous sur

notre parcelle », a témoigné Maurice Cotte, trufficulteur à Génissieux, à la barre du tribunal. Il rappelle qu'il faut souvent dix ans de travail pour qu'une truffière donne ses premiers fruits. « Avant, c'était des amateurs. Aujourd'hui, ce sont des professionnels, organisés en réseaux », déplore-t-il.

Les deux hommes devront également indemniser plusieurs trufficulteurs, à hauteur de 2700 euros pour l'un et 1600 euros pour l'autre. Le syndicat des trufficulteurs de la Drôme des collines, représenté à l'audience, appelle l'ensemble des producteurs victimes à systématiquement déposer plainte.

Source :
https://www.francebleu.fr/infos/faits-divers-justice/deux-voleurs-de-truffes-condamnes-les-trufficulteurs-dromois-appellent-a-porter-plainte-systematiquement-2279348